



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité national de l'eau



Séance du 6 juin 2024



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Introduction

Comité national
de l'eau





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Approbation du compte rendu de la réunion du 25 avril 2024

Comité national
de l'eau





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Actualités

**Comité national
de l'eau**





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 juin 2021 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau

Comité national
de l'eau



Arrêté ministériel de prescriptions générales relatif aux plans d'eau – version actuelle

L'implantation d'un plan d'eau en zone humide ne peut intervenir que s'il participe à l'opération de restauration de la zone humide, ou dès lors que le projet de création du plan d'eau respecte les conditions suivantes :

- la création du plan d'eau répond à un intérêt général majeur ou les bénéfices escomptés du projet en matière de santé humaine, de maintien de la sécurité pour les personnes ou de développement durable l'emportent sur les bénéfices pour l'environnement et la société liés à la préservation des fonctions de la zone humide, modifiées, altérées ou détruites par le projet ;
- les objectifs bénéfiques poursuivis par le projet ne peuvent, pour des raisons de faisabilité technique ou de coûts disproportionnés, être atteints par d'autres moyens constituant une option environnementale sensiblement meilleure ;
- les mesures de réduction et de compensation de l'impact qui ne peut pas être évité, sont prises en visant la plus grande efficacité.



Arrêté ministériel de prescriptions générales relatif aux plans d'eau – version projetée

L'implantation d'un plan d'eau ~~en zone humide~~ dont la surface implantée en zone humide est supérieure ou égale au seuil d'autorisation de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement ne peut intervenir que s'il participe à l'opération de restauration de la zone humide, ou dès lors que le projet de création du plan d'eau respecte les conditions suivantes :

- la création du plan d'eau répond à un intérêt général majeur ou les bénéfices escomptés du projet en matière de santé humaine, de maintien de la sécurité pour les personnes ou de développement durable l'emportent sur les bénéfices pour l'environnement et la société liés à la préservation des fonctions de la zone humide, modifiées, altérées ou détruites par le projet ;
- les objectifs bénéfiques poursuivis par le projet ne peuvent, pour des raisons de faisabilité technique ou de coûts disproportionnés, être atteints par d'autres moyens constituant une option environnementale sensiblement meilleure ;
- les mesures de réduction et de compensation de l'impact qui ne peut pas être évité, sont prises en visant la plus grande efficacité.





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation des projets de textes **d'application relatifs de la réforme du** code minier

Loi climat & résilience
N° 2021-1104 du 22 août 2021

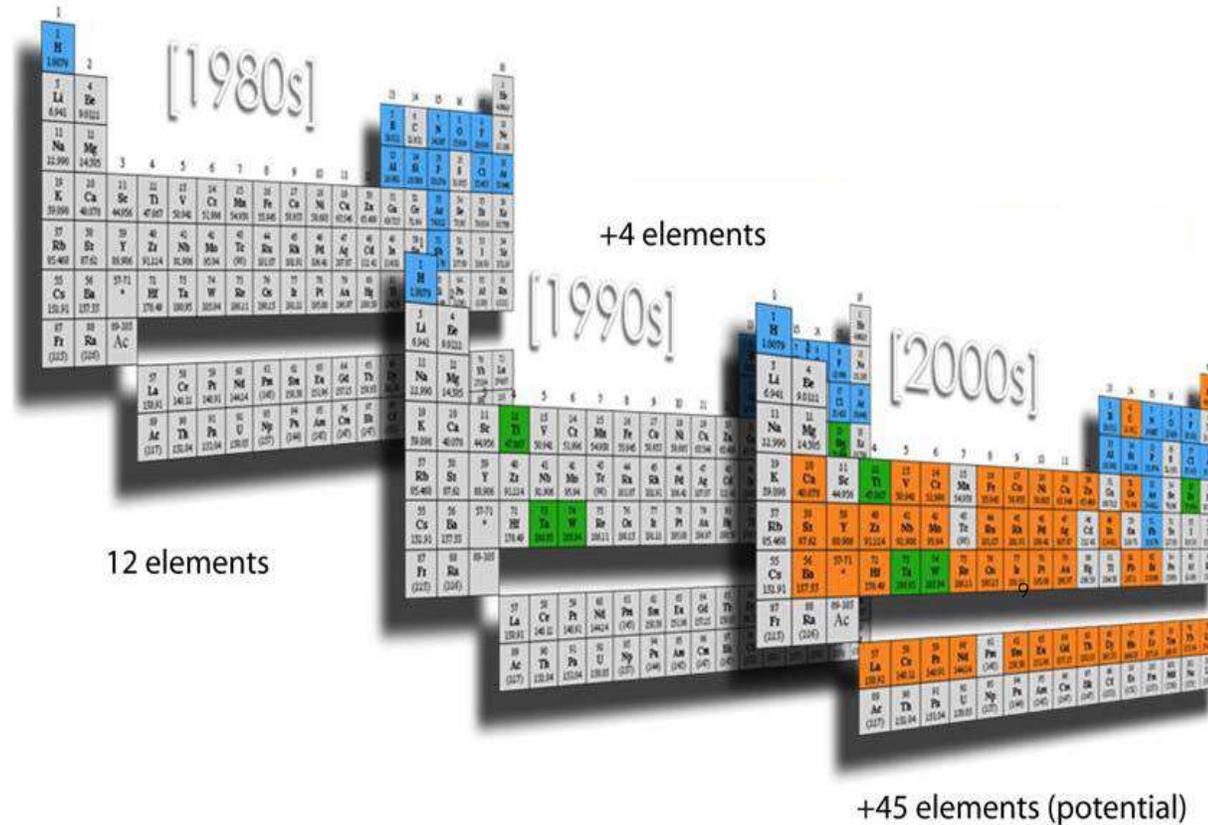
Comité national
de l'eau



Pourquoi moderniser le droit minier ?

Constat #1

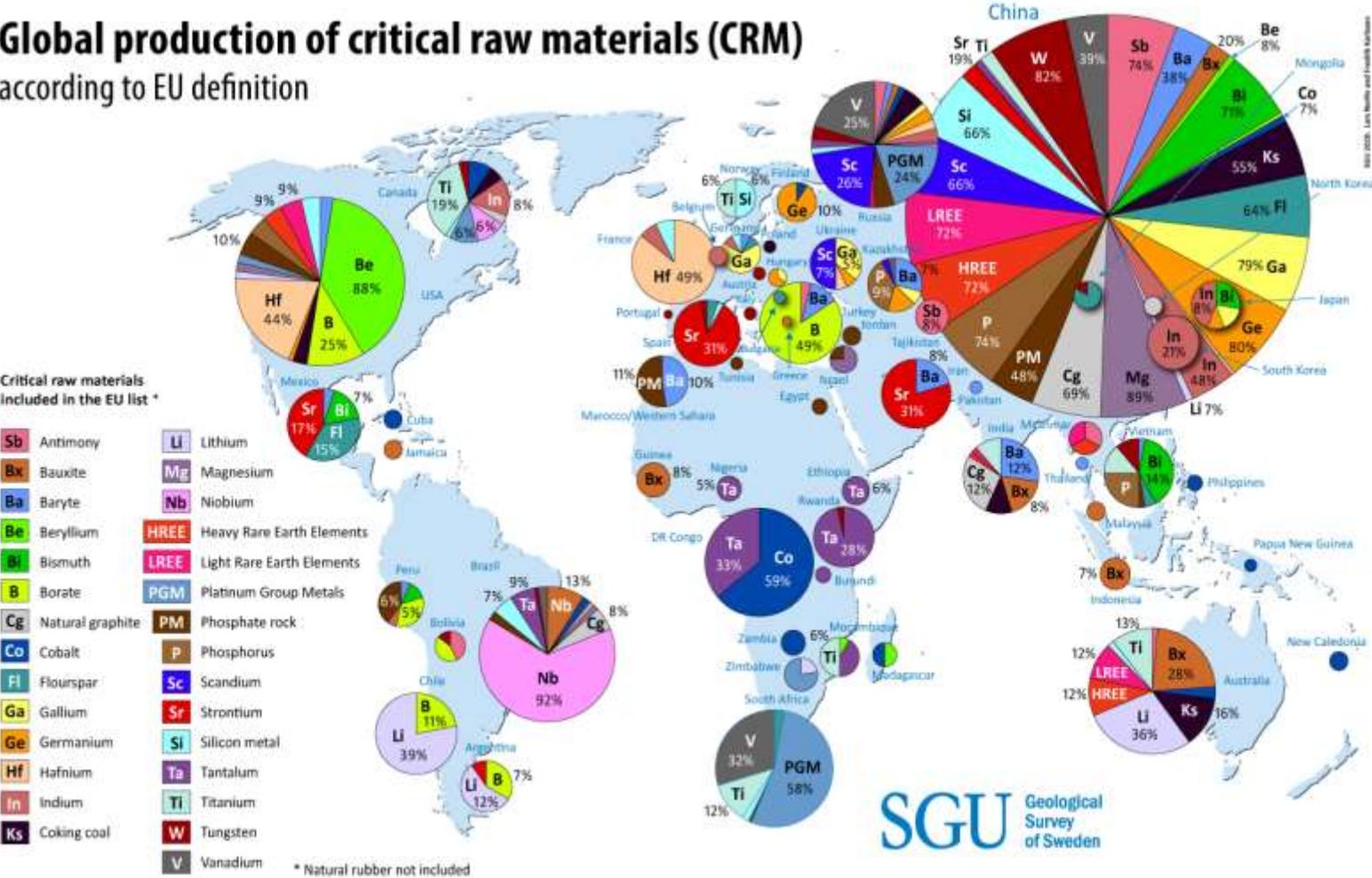
Les ressources minérales sont au cœur de notre société et de plus en plus de substances sont utilisées



Constat #2

La France et l'Europe produisent peu de métaux stratégiques

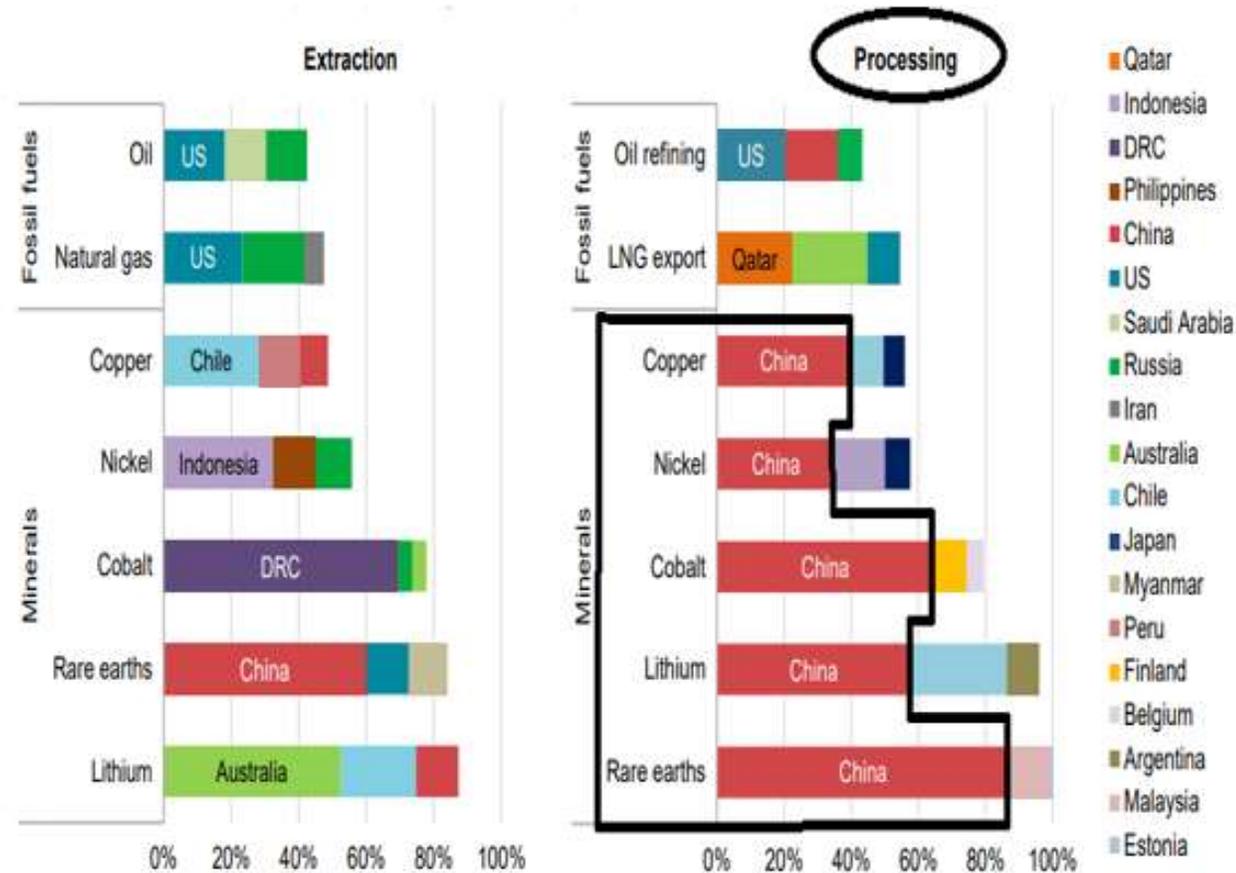
Global production of critical raw materials (CRM)
according to EU definition



SGU Geological Survey of Sweden

Constat #3

Une plus forte concentration des chaînes de transformation des ressources indispensables à la transition bas-carbone à la



IEA. All rights reserved.

Notes: LNG = liquefied natural gas; US = United States. The values for copper processing are for refining operations.
Sources: IEA (2020a); USGS (2021), World Bureau of Metal Statistics (2020); Adamas Intelligence (2020).

Constat #4

Les crises non-anticipées qui fragilisent les chaînes d'approvisionnement



Crises à venir

- Complexité des chaînes de valeur
- Augmentation des aléas climatiques
- Affaiblissement de la régulation internationale par le droit et fragilisation de la mondialisation

Et surtout ...invisibilité du maillon faible

Augmentation de la fréquence et de l'intensité des ALÉAS



Augmentation des facteurs de VULNÉRABILITÉ



Augmentation de RISQUES majeurs

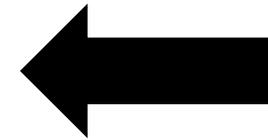
Crises à venir

Nécessité de réinvestir dans la connaissance et **l'exploitation** de notre sous-sol national



Conditions pour réouvrir des mines en France?

Recenser, organiser et prioriser, débattre, assumer, instruire et gérer



Risque pour l'autonomie stratégique des industries



Risque de rupture d'approvisionnement



Enjeux éthiques et réputationnels de par les chaînes non-vertueuses



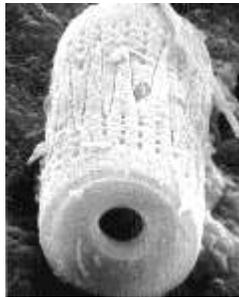
Les ressources minérales sont extrêmement variées



Kaolin



Ilménite / Rutile



Diatomite



Lithium



Bauxite



Quartz

14



« Nous ne savons rien produire qui ne sorte de la terre »

Les ressources minérales : ce que l'on sait

Un potentiel minier qui demeure conséquent

Les ressources disponibles dépendent de la géologie (nature et histoire) d'un territoire

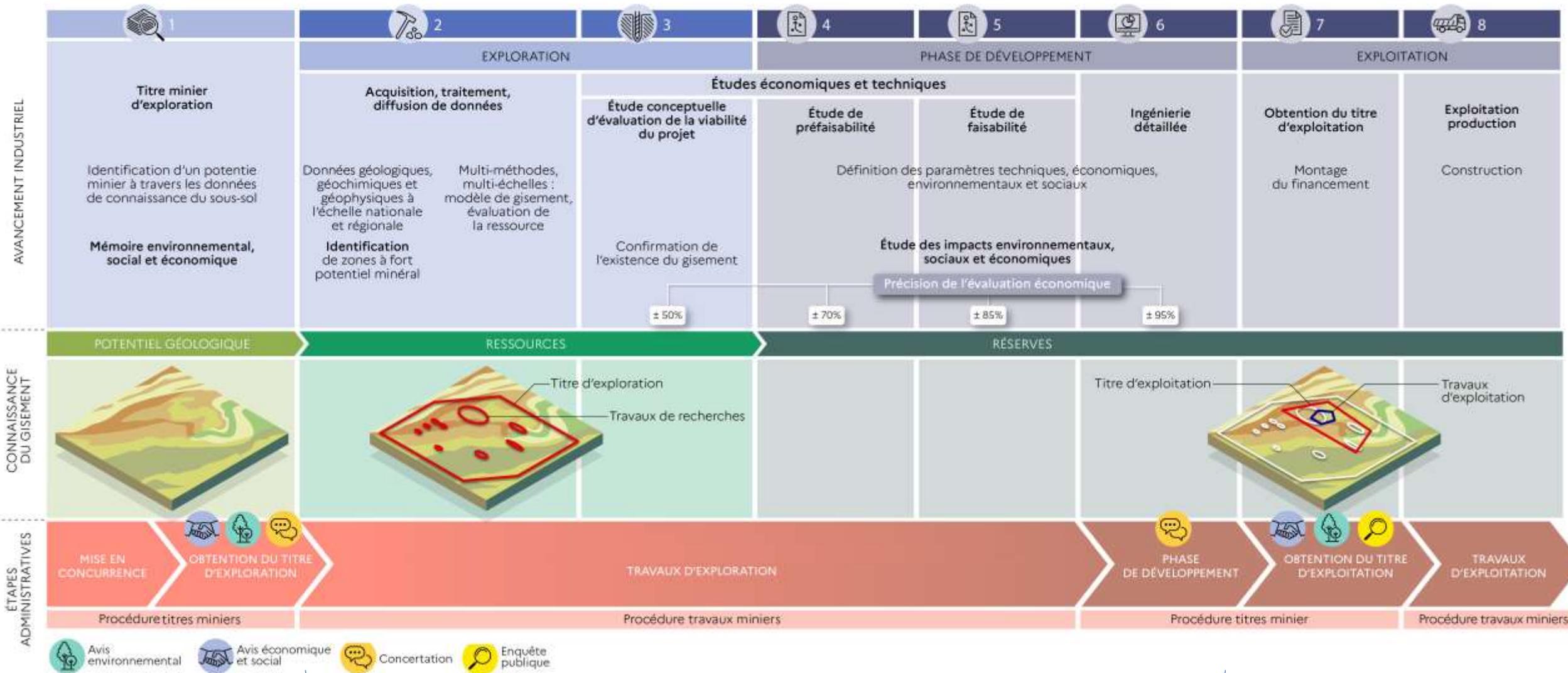
- Les terrains les plus anciens de l'hexagone ne sont pas très anciens ;
- Les minéralisations répondent à des « crises métallogéniques » ;
- Nos DROM insulaires (hors Guyane) non favorables aux ressources.

Ce dont le territoire métropolitain dispose

- **W, Sb, Au, Li, Ba-F, U** ...avec probablement quelques gisements de « classe mondiale » ;
- **Cu-Pb-Zn (Ge), Sn (Nb, Ta, Be), Ag, Al** ;
- **Talc, Andalousite, Kaolin, Silice.**



De l'exploration à l'exploitation : un long parcours



Permis exclusif de recherche (PER)

Concession

La base du droit minier moderne

- Loi impériale du 21 avril 1810;
- Code minier fondé en 1956;
- Loi n° 98-297 du 21 avril 1998 - extension partielle et adaptation du code minier aux départements d'outre-mer ;
- Nouveau Code minier de 2011, codification de la partie législative;
- **Loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 - Réforme du Code minier**

Régime légal des mines

L'Etat administre les gisements de substances minérales ou fossiles et des usages du sous-sol (gîtes géothermiques, stockage souterrain) qui appartiennent à la Nation.

Par le **titre minier** (droits immobiliers), il peut **attribuer un gisement** à un opérateur, charge à lui d'obtenir ensuite l'**autorisation environnementale** de l'**exploiter**.

Recenser

Politique nationale des ressources et des usages du sous-sol (PRUSS)

Les ressources:

Se doter **d'un** programme national **d'exploration** de matières premières critiques (Projet du règlement européen sur matières premières critiques - *CRM act*)

=> Nouvel inventaire minier annoncé le 25 sept. 2023 par le président de la République

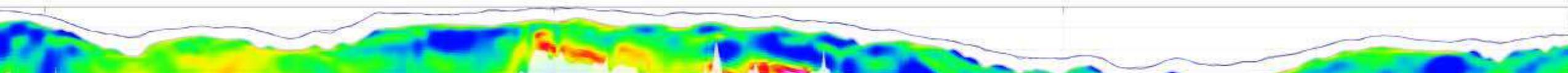
Valoriser et mieux bancariser les résultats de fouilles et de levées géophysiques et géochimiques (Banque du sous-sol et banque de géologie marine)

Les besoins:

Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles

Etablir et mettre à jour des listes des matières premières critiques et stratégiques (Commission)

Monographies détaillées et fiches de criticité synthétiques (BRGM)



Débattre

*La désirabilité, la faisabilité et les conditions de réalisation des projets stratégiques passent par la **planification, la transparence et l'information du public.***

Renforcer la participation du public et des collectivités territoriales

Commission de suivi et commissions de suivi de sites

Information au plus tôt et avis des communes, EPCI, collectivités/régions concernés

Avis du Grand Conseil Coutumier des populations amérindiennes (Guyane)

Co-élaboration du schéma **d'orientation** minière de Guyane (CTG/Etat)

Eclairer le débat et préparer les décisions publiques

Identifier au plus tôt les enjeux environnementaux, économiques et sociaux

Communiquer au public **l'avis** de l'autorité environnementale et du Conseil général de **l'économie**

Organiser et prioriser

Répondre aux besoins du territoire, de la Nation et de **l'Europe**

Poursuivre des objectifs de développement durable conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social

Donner des orientations nationales de gestion et de valorisation des substances minérales (PRUSS) - déclinaison locale dans le cadre des documents de planification régionaux.

Sécuriser les approvisionnements en matières premières critiques au niveau européen (projet de CRM act):

objectifs en termes **d'extraction** (10%), de transformation (40 %) et de recyclage
outils de veille et **d'anticipation** des risques de rupture

Label « projet stratégique » attribué par la Commission (projet de CRM act)

Assumer

Assurer un niveau élevé de protection du public et de **l'environnement**

- Vision globale de tous les enjeux environnementaux **d'un** projet minier
- Réaffirmer la responsabilité de **l'exploitant** et le principe de la garantie de **l'État** en cas de défaillance
- Obligation de déclaration de **l'empreinte** environnementale des matières premières brutes (projet CRM act)

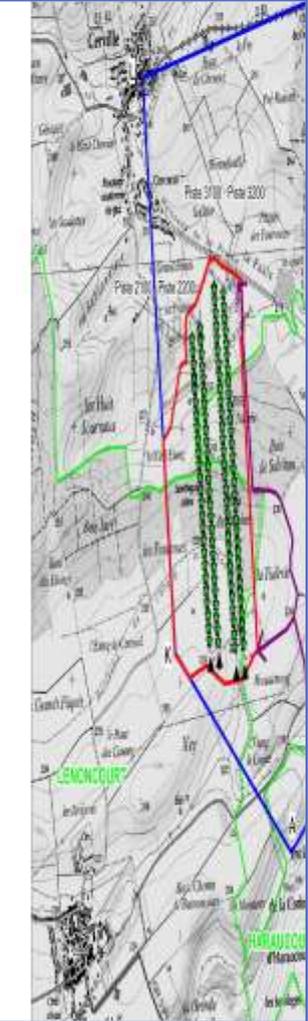
Assurer des approvisionnements responsables (social et environnement - PRUSS)

homologation UE des certifications RSE (projet CRM act)

Pouvoir refuser dès le stade du titre minier en cas de doute sérieux



Instruire et gérer



Simplification des procédures dans le respect des standards européens (Autorisation environnementale)

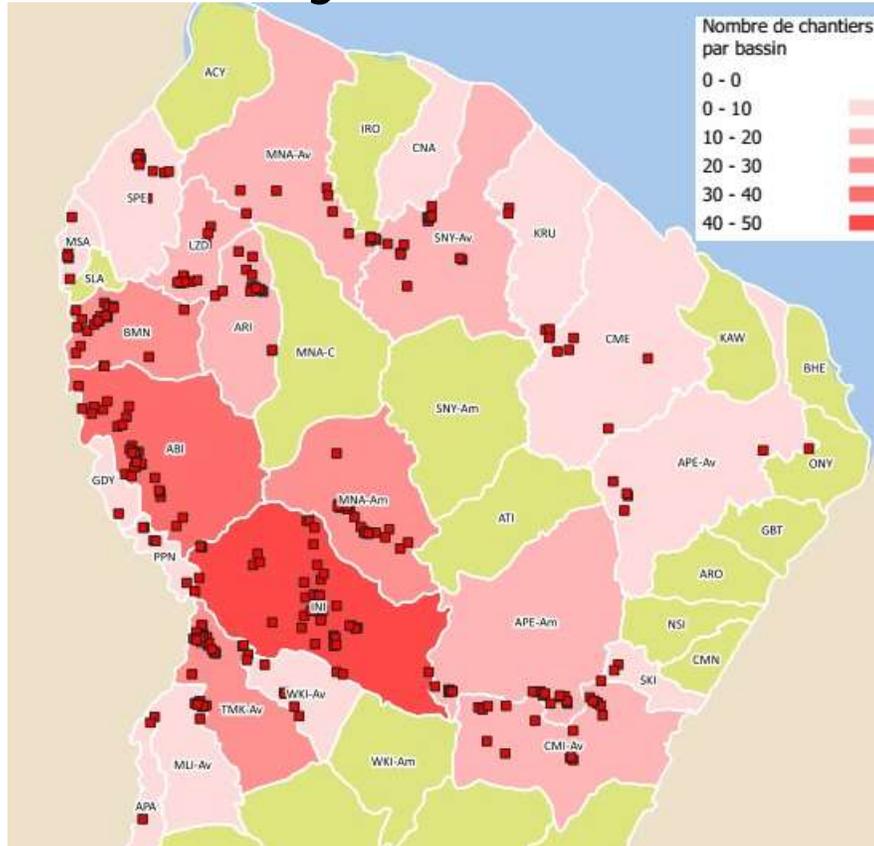
Gestion moderne et dynamique des droits et des travaux miniers (GUN env, CAMINO, DUPLOS).

Créer une procédure exceptionnelle simplifiée pour les projets **d'intérêt national majeur** (PJI Industrie verte)

Accompagnement des projets stratégiques et **l'accélération** de leurs autorisations (CRM act)

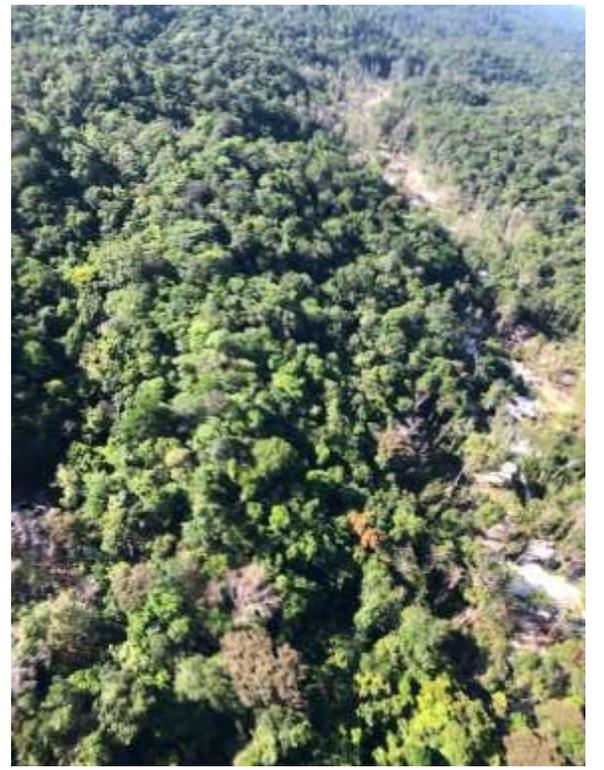
Diviser par deux les délais **d'implantations** industrielles (PJI Industrie verte)

Mieux contrôler et lutter contre l'orpaillage illégal en Guyane



- Phénomène (données 2023)
 - Dynamiques extérieures et enracinement local
 - 300 sites alluvionnaires, 100 primaires, aucune barge
 - 80 % à l'Ouest, 20 % à l'Est
 - 7 500 garimpeiros
 - 7,5 tonnes
- Impacts
 - Sanitaire : Imprégnation mercurielle
 - Environnementaux : Déforestation et cours d'eau dégradés
 - Économiques : Pillage de 450 M€ et économie souterraine





Mieux contrôler et lutter contre l'orpaillage illégal en Guyane

- Améliorer les conditions de **contrôles d'identité**, de visites, de **fouilles de véhicules et d'embarcations** et **d'extraction** des suspects
- **Interdire le transport de matériels** pouvant être utilisés dans le cadre d'une exploitation aurifère en amont hydrographique de toute zone habitée
- **Détruire au besoin les matériels** destinés à commettre ces infractions
- Adapter le délai pour la **retenue douanière**
- renforcer les sanctions générales, réserves biologiques, bandes organisées dont interdiction du territoire

- Imposer une **traçabilité de l'or**

- Permettre aux Inspecteurs de **l'environnement**, agents ONF et réserves naturelles de Guyane de pouvoir **constater des infractions (LCOI)**

- procédure préfectorale spéciale **d'installation d'opérateurs** miniers dans les conditions définies à **l'article L.621-4-1** du code minier

Un code minier adapté aux enjeux du siècle



Merci de votre attention²⁶



Étude prospective de France Stratégie sur **l'évolution de la demande en eau en** France

Zoom sur les prélèvements et les **consommations d'eau**



Pourquoi un travail prospectif ? Qu'est-ce que la prospective ?

Objectif : préparer le futur de notre société.

Ce qu'elle est : une élaboration de scénarii contrastés, possibles et impossibles, reposant sur des données disponibles et une analyse du passé.

Ce qu'elle n'est pas : une prévision de l'avenir.

Contenu et phasage de l'étude

1

2

3

4

5

Etat des lieux

Elaboration des scénarii

Territorialisation des scénarii

Temporalisation des scénarii

Analyse

Analyses bases de données + auditions parties prenantes + recherches bibliographiques

Analyse des évolutions récentes + auditions des parties prenantes + analyse études prospectives

Déclinaison à l'échelle de bassins versants selon scénarii climat Explore 2 + évaluation des prélèvements et consommations (Strateau)

Déclinaison de la demande à l'échelle mensuelle (Strateau)

Identification des zones potentiellement en tension dans le futur sous les scénarii considérés.

Septembre 2023

Septembre 2024

Copil 1

Copil 2

Présentation de l'étude GT CNE

Présentation CNE

Copil 3

Copil 4
Présentation résultats

Etat
des

Publication d'une note d'analyse le 18 avril 2024

Prélèvements et consommations d'eau : quels enjeux et usages ?

La ressource en eau renouvelable, indispensable aux différents usages anthropiques et au fonctionnement des milieux aquatiques, a diminué de 14 % en France au cours de ces quinze dernières années. Cette tendance devrait s'aggraver, notamment en période estivale, avec le changement climatique. Quel est l'état actuel des connaissances de la demande en eau ? Quelles sont les dynamiques spatiales de cette demande ?

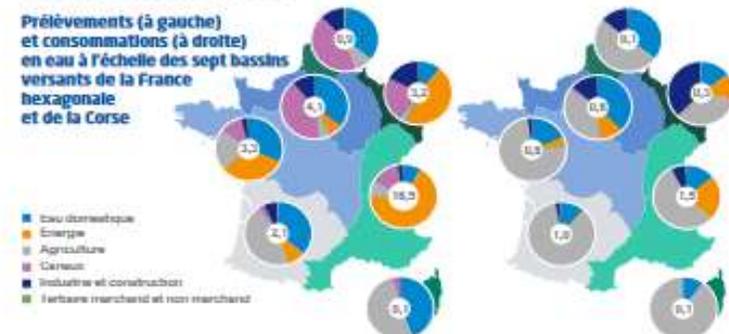
Les notions de prélèvements et de consommations sont primordiales pour l'action publique. Les consommations, qui représentent la part des prélèvements ne retournant pas aux milieux, réduisent la quantité d'eau disponible pour les besoins situés en aval : leur maîtrise est donc essentielle. Les prélèvements peuvent également avoir des effets importants, notamment sur la qualité de l'eau et sa température, et modifier la disponibilité spatio-temporelle de l'eau, ce qui peut affecter les écosystèmes.

Dans ce travail, nous avons déterminé les volumes prélevés par usage final pour l'année 2020, à un niveau plus fin que les statistiques usuelles. Les résultats montrent que les prélèvements s'élevaient à 30 milliards de mètres cubes (m³) en 2020 en France hexagonale et en Corse, dont 47 % sont imputables au secteur énergétique (avec des prélèvements particulièrement élevés dans le bassin versant Rhône-Méditerranée, en raison de la présence de centrales nucléaires en circuit ouvert).

Passer des prélèvements aux consommations nécessite de faire des hypothèses sur les « facteurs de consommation », réexaminés ici. En 2020, les consommations sont estimées à plus de 4,4 milliards de m³, l'irrigation agricole en représentant près des deux tiers (l'irrigation des cultures destinées à l'alimentation humaine et animale notamment, principalement concentrée dans le sud et l'ouest de la France). Les stockages d'eau artificiels – hydroélectricité, retenues agricoles, plans d'eau d'agrément, etc. – ne sont aujourd'hui pas considérés comme consommateurs. Une première estimation du phénomène d'évaporation montre que ces stockages pourraient engendrer des consommations de l'ordre d'un milliard de m³ par an, élevant donc la consommation annuelle à 5,4 milliards de m³.

Au-delà des dynamiques spatiales, une étude plus approfondie des dynamiques saisonnières se révèle nécessaire, compte tenu de la grande variabilité des volumes d'eau disponibles et de la demande en eau au cours de l'année.

Prélèvements (à gauche)
et consommations (à droite)
en eau à l'échelle des sept bassins
versants de la France
hexagonale
et de la Corse



Lecture : les chiffres indiquent les volumes prélevés et consommés en milliards de m³, les cerclements, la répartition de ces volumes entre les activités. En 2020, 15,0 milliards de m³ ont été prélevés dans le bassin versant Rhône-Méditerranée, dont 88 % pour la production d'énergie, et 1,3 milliard de m³ ont été consommés dont plus de la moitié pour l'agriculture.

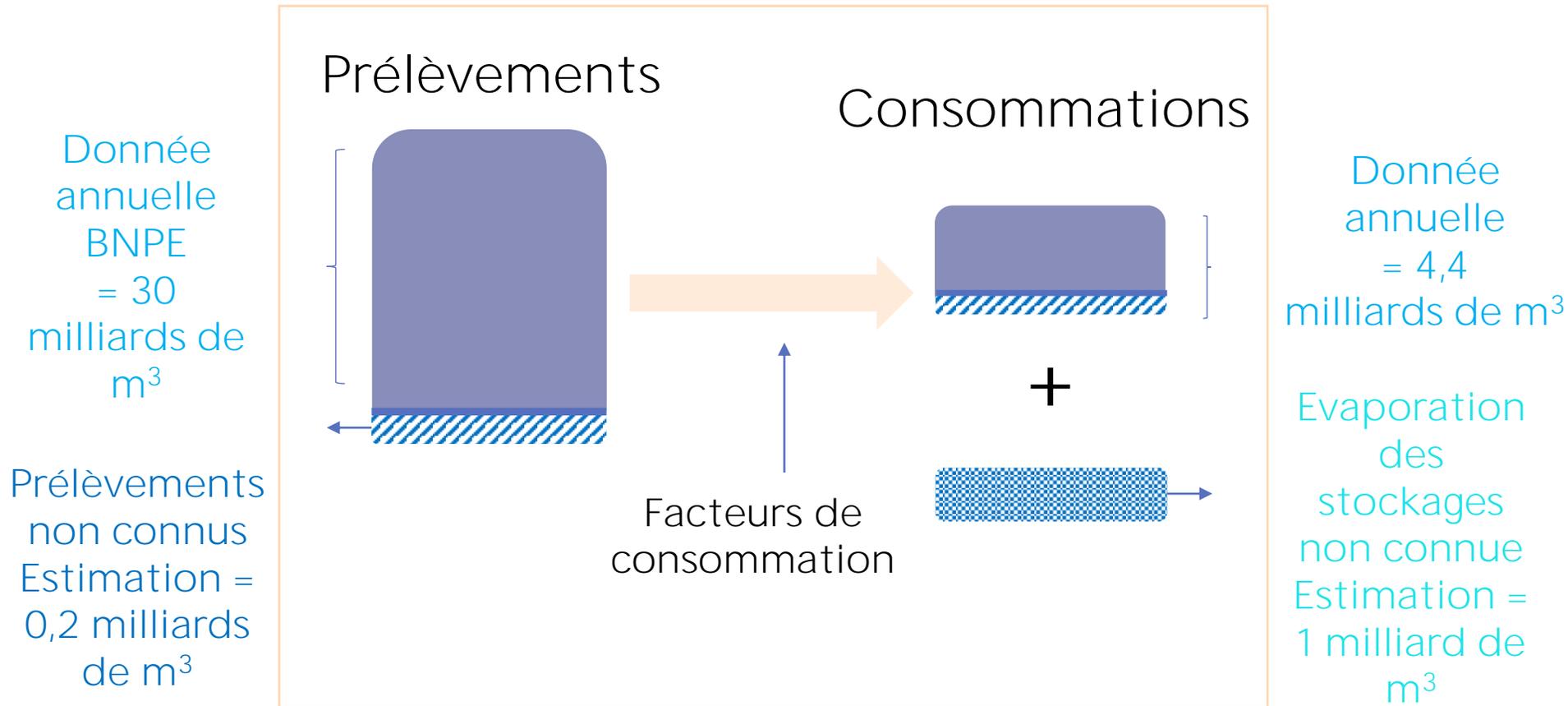
Source : calculs France Stratégie, à partir de la SNPE

Les grands résultats

Etat des

- **Identification des usages finaux de l'eau plus précise → permet d'identifier à quoi sert l'eau prélevée et consommée**
- Identification de prélèvements et de consommations non connus → permet **d'obtenir une vue plus complète**
- Réévaluation des facteurs de consommation → permet de mieux évaluer le rôle des différentes activités dans la consommation totale

Une connaissance des prélèvements et des consommations qui pourrait être améliorée

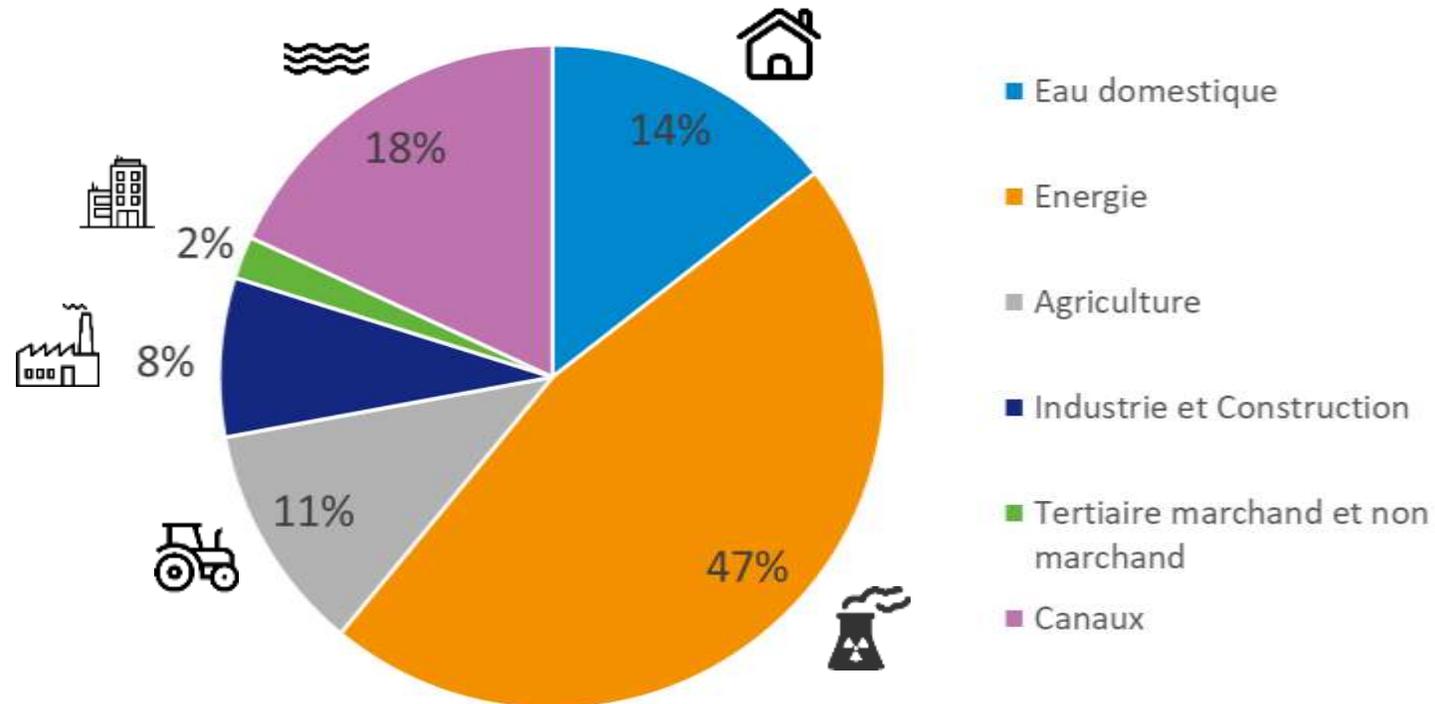


→ Données éparses, non centralisées

Source : calculs France Stratégie, d'après les données BNPE et IREP + estimation France Stratégie des forages domestiques et de l'évaporation des plans d'eau artificiels

Des prélèvements tirés par l'usage énergétique

Plus de 30 milliards de m³ d'eau prélevés chaque année.
Près de la moitié pour le refroidissement
des centrales nucléaires

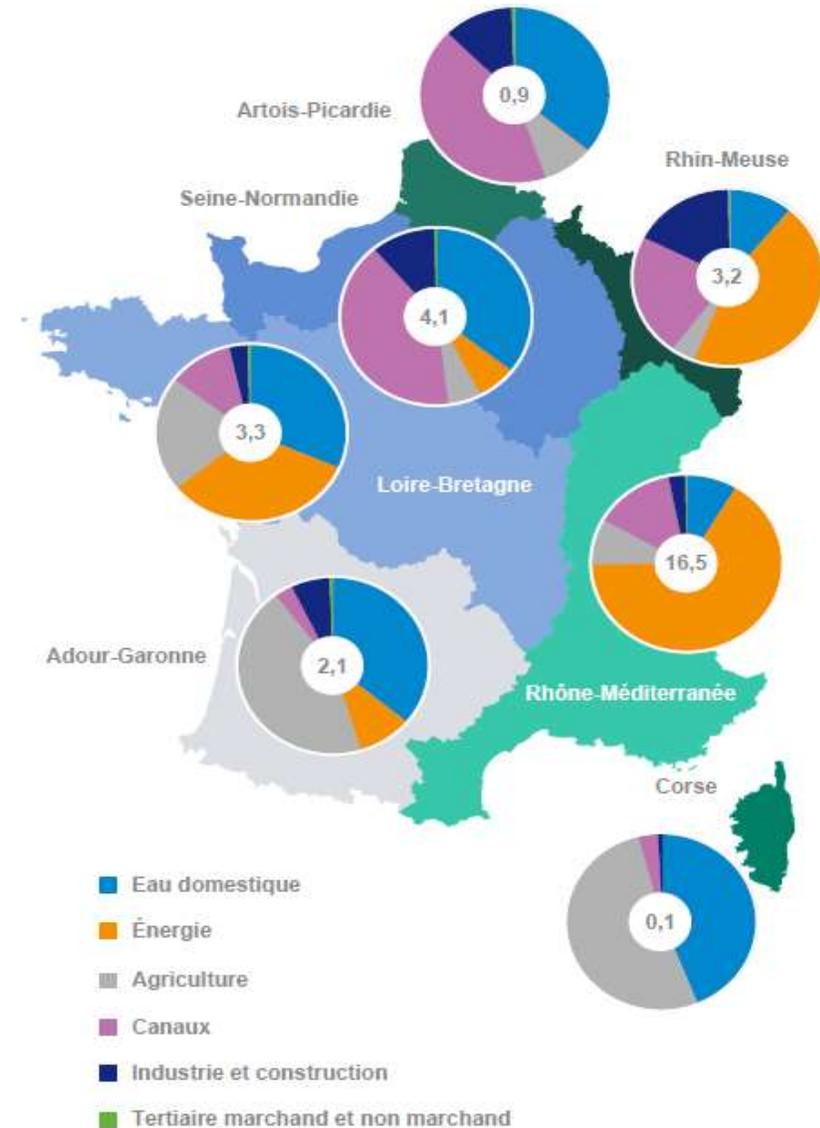


Source : calculs France Stratégie, d'après les données BNPE +
estimation France Stratégie des forages domestiques

Des prélèvements qui reflètent des spécificités territoriales

Des prélèvements élevés :

- **Pour l'énergie dans la vallée du Rhône**
- Pour les canaux dans la partie Nord de la France
- **Pour l'usage domestique dans le bassin Seine Normandie, très peuplé**
- **Pour l'agriculture dans le Sud-Ouest**



Source : calculs France Stratégie, d'après les données BNPE + estimation France Stratégie des forages domestiques

Focus sur l'énergie : le type de circuit de refroidissement

Prélèvements = 233 m³/MWh



Consommation = 1,9 m³/MWh

Circuit ouvert :
0,8 % de consommation

11 m³/MWh

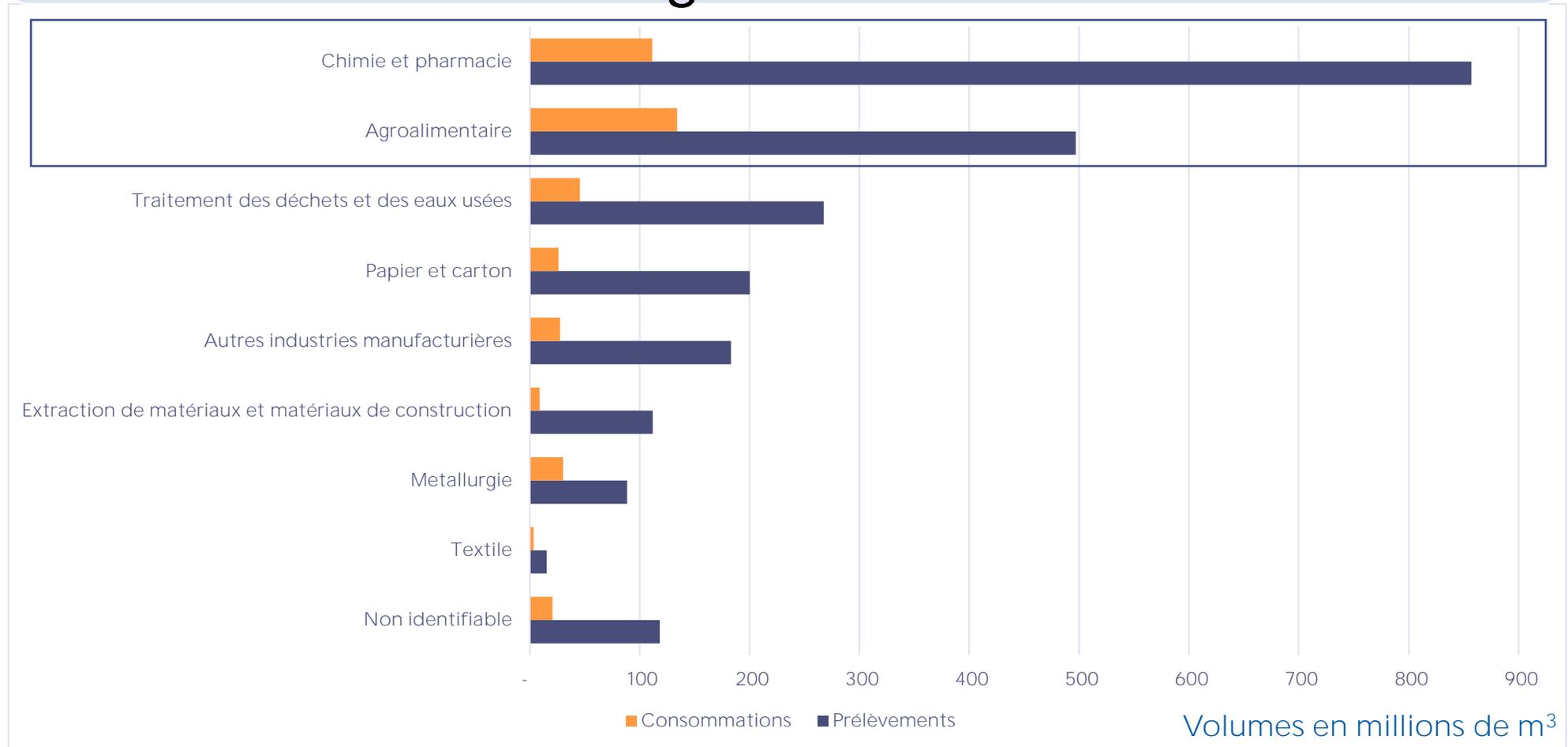


Circuit fermé :
22 % de consommation

2,4 m³/MWh

L'industrie : des prélèvements et des consommations différents selon les activités

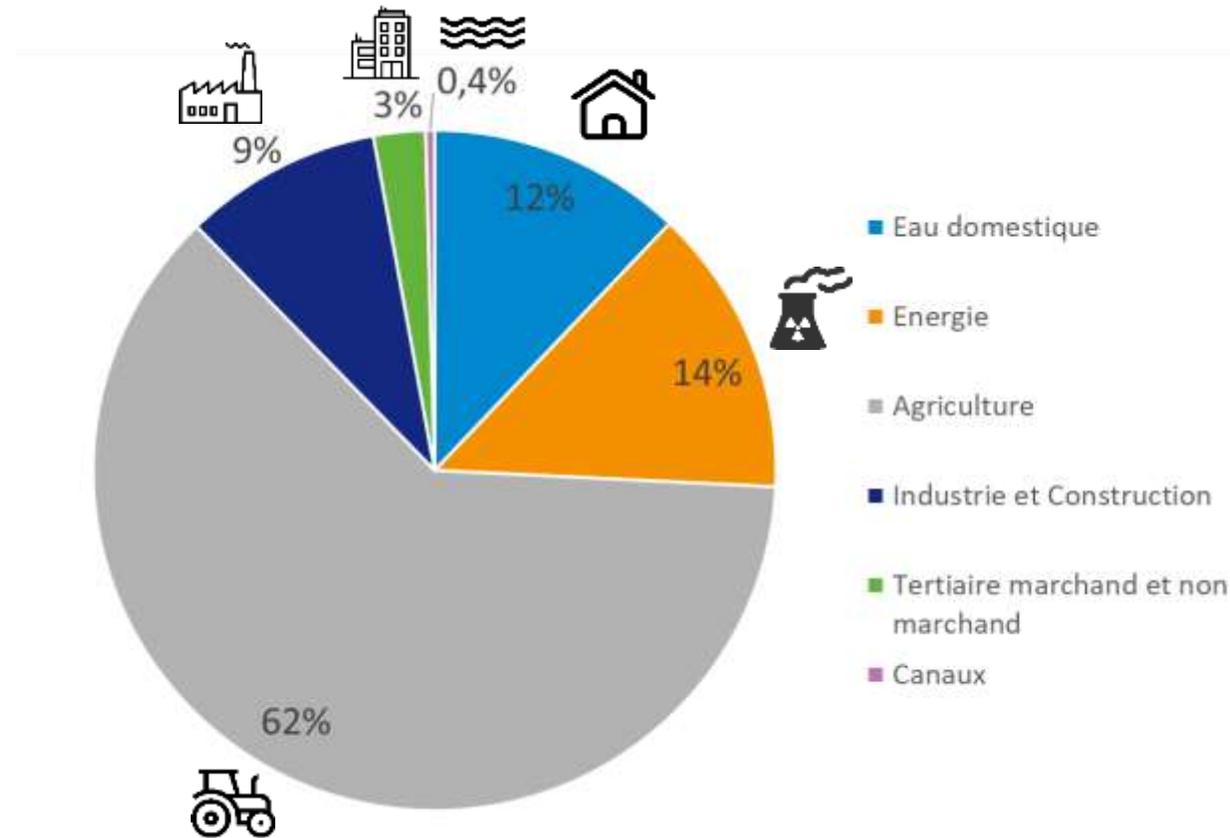
Près de 60 % des prélèvements pour la chimie, la pharmacie
et l'agroalimentaire



Source : calculs France Stratégie, d'après les données BNPE et IREP

Des consommations tirées par l'usage agricole

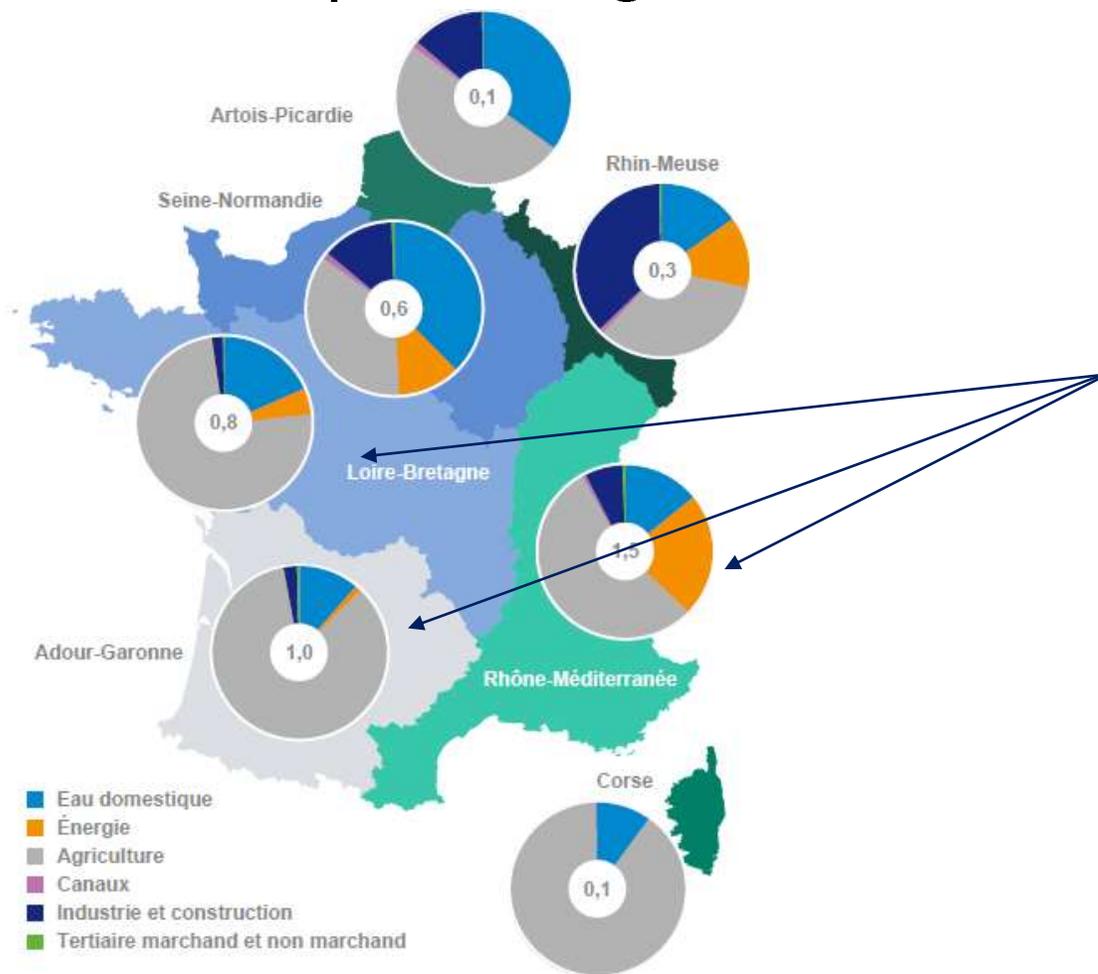
4,4 milliards de m³ d'eau consommés chaque année.
Un peu moins des deux tiers pour l'irrigation.



Source : calculs France Stratégie, d'après les données BNPE et IREP

Dans tous les bassins versants les consommations agricoles dominent

Essentiellement pour l'irrigation des cultures

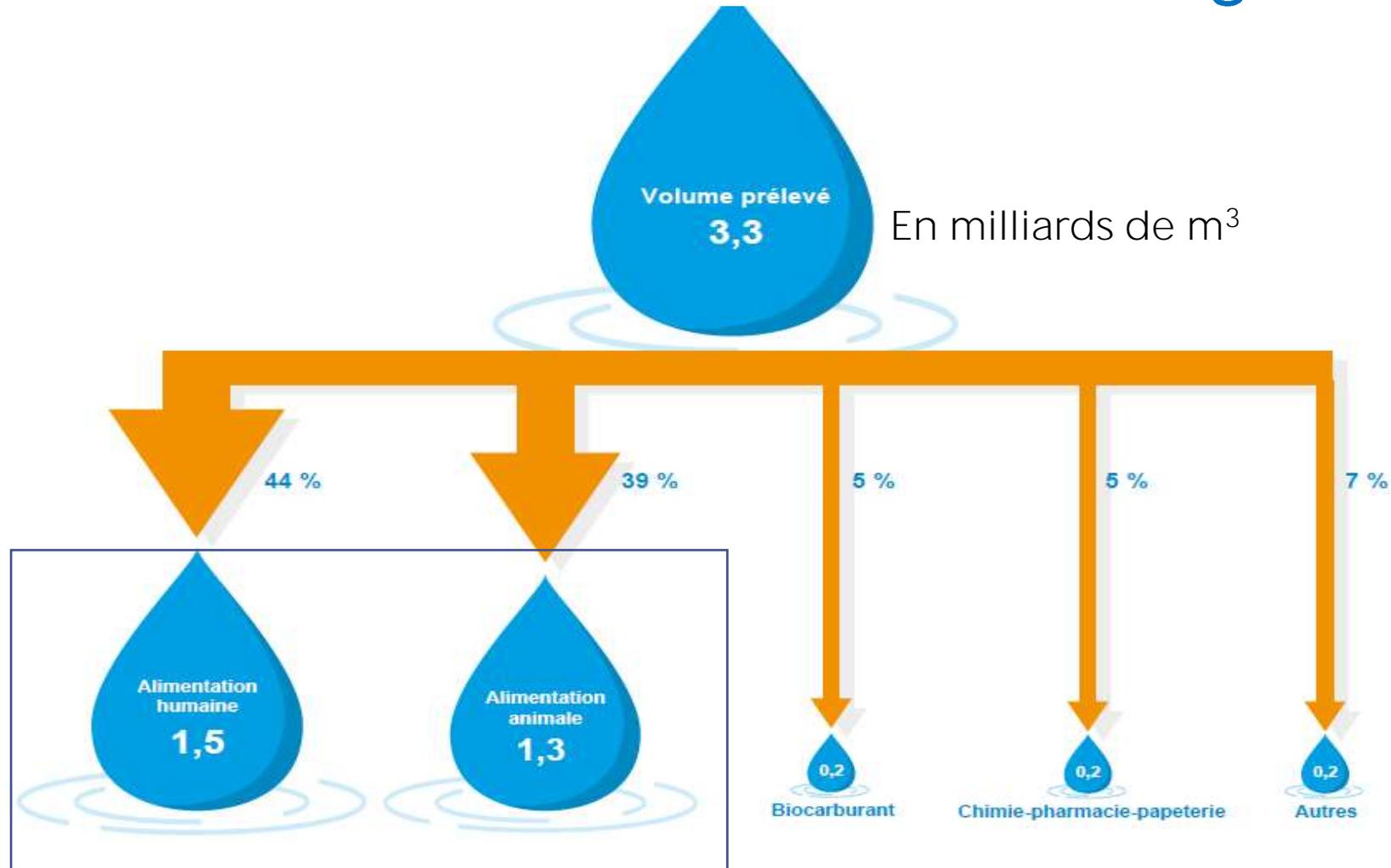


87 % de l'irrigation concentrée dans 3 bassins versants (représentant 68 % des surfaces agricoles) :

- Adour-Garonne (19 % des surfaces agricoles)
- Rhône-Méditerranée (14 % des surfaces agricoles)
- Loire-Bretagne (35 % des surfaces agricoles)

A la différence des autres usages, la consommation agricole est concentrée pendant la période de basses eaux

Des prélèvements pour l'irrigation essentiellement pour nourrir les humains et les animaux d'élevage



Source : Calculs France Stratégie à partir des données BNPE, FranceAgriMer, Agreste et Terres Univia

Une irrigation qui progresse partout

	Surface équipée en irrigation (milliers d'hectares)		% des surfaces agricoles équipées	Évolution des surfaces 2010-2020
	2010	2020	2020	
Rhin-Meuse	68	82	6 %	22 %
Artois-Picardie	110	196	13 %	78 %
Seine-Normandie	320	395	6 %	24 %
Loire-Bretagne	729	890	9 %	22 %
Adour-Garonne	709	793	14 %	12 %
Rhône-Méditerranée	359	463	12 %	29 %
Corse	14	21	10 %	49 %
TOTAL FRANCE	2 309	2 843	10 %	23 %

Source : calculs France Stratégie, d'après les recensements agricoles 2010 et 2020 (CASD)

Elaboration des scenarii

- 1. Sélection de scenarii climatiques et **d'une** maille territoriale
- **2. Construction de scenarii d'usage**
 - Un scénario tendanciel : on poursuit la tendance passée
 - Un scénario avec effectivité des politiques publiques : réindustrialisation, plan protéine, utilisation d'eaux non conventionnelles, résorption des fuites....
 - Un scénario de rupture, marqué par une sobriété dans tous les secteurs, sur la base du **scénario coopération territoriale de l'ADEME**

1. Sélection de scénarii climatiques et d'une maille territoriale

Climat

- RCP 8.5 : environ +4°C à 2100
- 2 scénarii climatiques contrastés issus **d'Explore 2** :
 - Changements futurs modérés
 - Fort réchauffement et forts contrastes saisonniers en précipitations



Maille territoriale

- France découpée en 40 bassins versants
- Échelle volontairement supérieure aux SAGE
- Cohérence pédoclimatique des territoires

2. Construction de scenarii d'usages

	Tendanciel
Agriculture	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation des surfaces en soja et PdT. Diminution des surfaces en triticales et jachères.• Augmentation des surfaces irriguées + développement de la micro-irrigation.• Pas de développement de l'agroécologie.
Energie	<ul style="list-style-type: none">• Légère baisse de la production nucléaire.• Pas de changement des circuits de refroidissement.
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none">• Projection Omphale scénario bas.• Pas d'évolution des prélèvements individuels.• Diminution des fuites.
Industrie	<ul style="list-style-type: none">• Diminution de l'activité excepté chimie, pharmacie et agroalimentaire.• Légère amélioration de l'efficacité.• Faible augmentation des prélèvements pour la décarbonation.

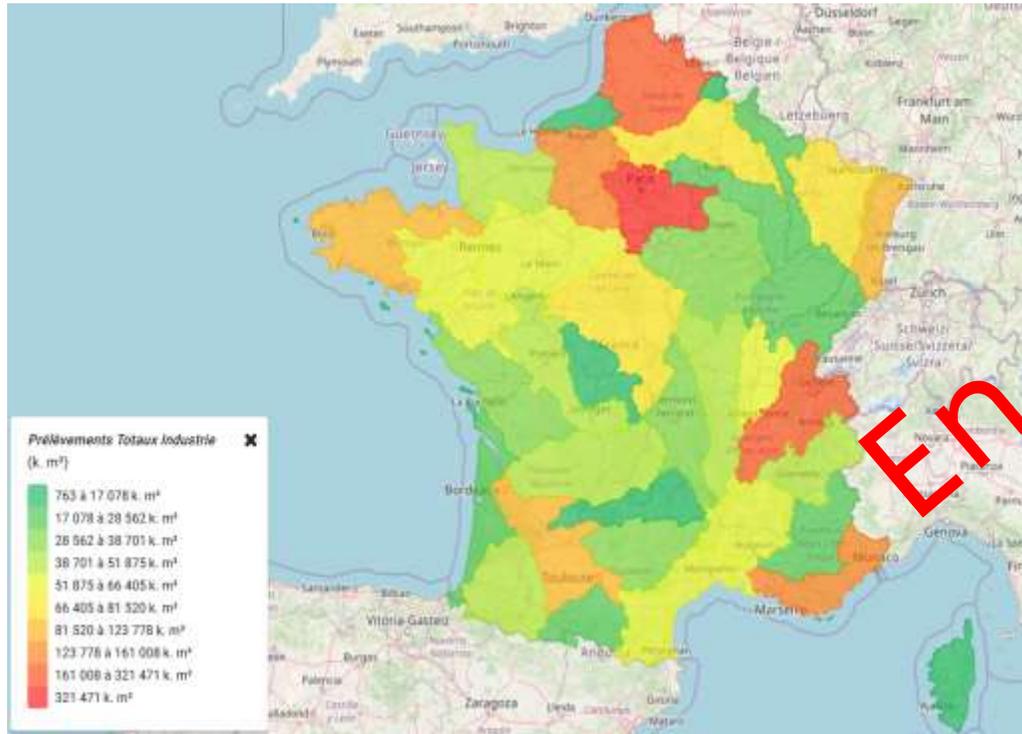
2. Construction de scenarii d'usages

	Avec effectivité des politiques publiques
Agriculture	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation des surfaces en soja, légumes et fruits. Diminution des surfaces en maïs (grain et fourrage), betteraves à sucre et PdT.• Augmentation des surfaces irriguées + développement de la micro-irrigation et des retenues de substitution.• 50 % des surfaces en agroécologie.
Energie	<ul style="list-style-type: none">• Construction de 4 EPR en bord de fleuve.• Développement des circuits fermés.
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none">• Projection Omphale scénario haut.• Baisse de 20 % des prélèvements individuels.• Diminution des fuites plus marquée.
Industrie	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation de l'activité de tous les secteurs.• Forte amélioration de l'efficience.• Augmentation des prélèvements pour la

2. Construction de scénarii d'usages

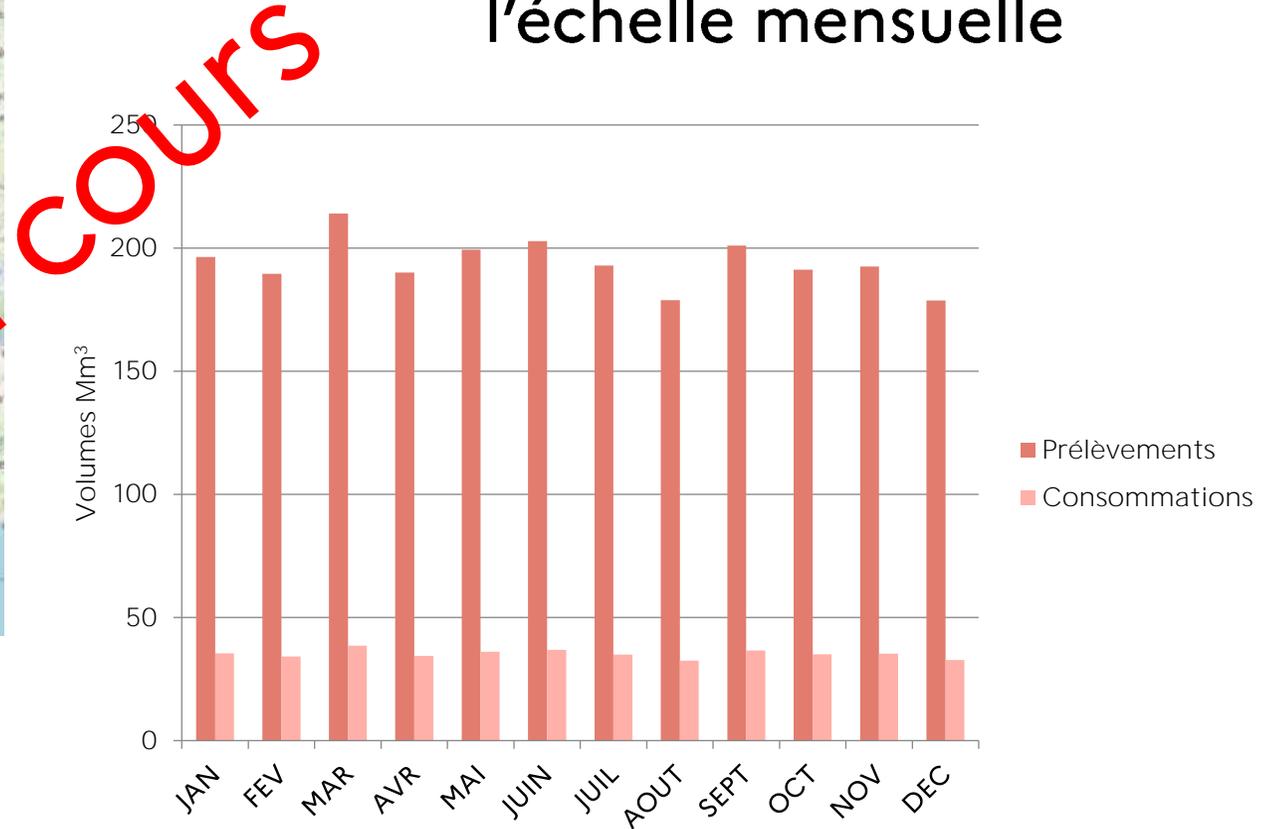
	De rupture
Agriculture	<ul style="list-style-type: none">• Idem scénario politiques publiques avec des tendances plus marquées• Pas d'augmentation des surfaces irriguées, voire diminution dans certains territoires.• 100 % des surfaces en agroécologie.
Energie	<ul style="list-style-type: none">• Forte baisse de la production nucléaire.• Développement des circuits fermés.
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none">• Projection Omphale scénario bas.• Baisse de 60 % des prélèvements individuels.• Diminution des fuites.
Industrie	<ul style="list-style-type: none">• Diminution de l'activité pour tous les secteurs.• Légère amélioration de l'efficacité.• Augmentation modérée des prélèvements pour la décarbonation.

Territorialisation et temporalisation



Territorialisation à l'échelle des 40 bassins versants

Temporalisation à l'échelle mensuelle





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Comité national
de l'eau**





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conclusion

prochaine séance :

25 juin 2024

Comité national
de l'eau

